



Charges locatives d'entretien chaudière

Par **pierrot62**, le **19/01/2009** à **21:34**

j'ai loué une maison il y a 2 mois et donné mon congé pour le 30/03/2009, or l'agence me demande de justifier de l'entretien des appareils de chauffage, en l'occurrence une vieille chaudière murale gaz qui a toutes les peines à tiédir notre intérieur, d'où notre départ...

- 1) sommes nous en droit de demander un justificatif attestant que l'entretien a été effectué avant notre entrée dans les lieux ? (l'qui étaient en travaux)
- 2) sommes nous tenu à cette procédure compte tenu du peu de temps d'occupation des lieux ?

compte tenu de la vétusté (notifiée lors de l'état des lieux), nous ne pensons pas que propriétaire se soit alors soucié du ramonage ni de l'entretien de la chaudiere. Est-il normal que nous en payions la note ?